

2022- 102

**DÉCISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE
D'UN CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE**

Concert des Old School Funky Family
Par l'association Plein Poumons Productions

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022 – 13 du 11 février 2022 portant délégation du Maire à Madame Emmanuelle Angelini sur le fondement de l'article L 20211 – 18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité, dans le cadre de la programmation culturelle de la médiathèque, de signer des contrats avec des maisons de productions, des compagnies, des associations ou des prestataires d'évènements,

D É C I D E

Article 1er : Un contrat de cession est signé avec Plein Poumons Productions dont le siège social est domicilié : 6 Rue du Béarn, 40990 SAINT-PAUL-LES-DAX, pour la production du concert des Old School Funky Family.

Article 2 : Le spectacle se déroulera à la Source, le 30 juin 2022.

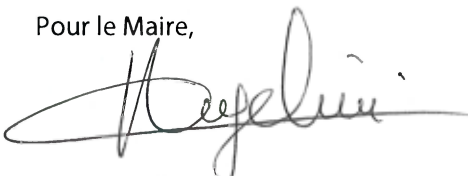
Le coût pour cette prestation sera d'un montant de 1794 euros € TTC, réglé par mandat administratif.

Article 3 : Les dépenses seront inscrites au chapitre 011.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 12/7/22

Pour le Maire,



Emmanuelle ANGELINI
Adjointe déléguée en charge de l'Action Culturelle



